

RAPPORT D'ACTIVITE 2003
du
Comité contre l'esclavage moderne
CCEM



©Marie Dorigny

Coordonné par Marc Béziat, délégué général

SOMMAIRE

Organigramme

Historique

Suivi juridique

- les signalements répertoriés
- bilan des procédures juridiques
- les procédures de régularisation du titre de séjour

L'activité du service social

- l'accompagnement social
- les activités des bénévoles
- l'appartement et les familles d'accueil
- les partenariats

Le développement du CCEM

- En région : Bordeaux, Lyon, Martinique
- En Europe : le programme Daphné
- Au Proche Orient : le Liban
- A Madagascar

La lettre trimestrielle "Esclaves, Encore"

Une médiatisation constante

Les autres actions

Les Finances

Vie interne de l'association

- L'organisation
- Assemblée générale, Bureau exécutif et Conseil d'administration

ORGANIGRAMME DU CCEM

Au 1^{er} janvier 2004

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau exécutif

Sylvie **O'DY*** Présidente du CCEM, Olivier **BRISSON*** Trésorier du CCEM, Marie-Aimée **PIRIOU*** Secrétaire Générale du CCEM

Membres

Nicole **ANTHEAUME*** (Retraitee), Françoise **Di FALCO*** (Retraitee), Emmanuelle **HAUSER-PHELIZON*** (Avocate), Françoise **FAVARO*** (Avocate), Jean-Marie **BORZEIX*** (Journaliste), Alain **MOREAU*** (Scénariste), Eric **DUSSEUX*** (Médecin), Christine **ZEKOU*** (Infirmière), Robert **MIGNEAU*** (Retraité)

DIRECTRICE
Zina ROUABAH

JURIDIQUE

Juristes : Bénédicte BOURGEOIS, Mathilde de MAILLARD-N'DIAYE

SOCIAL

Assistante sociale : Corinne BRISSON
Orientation professionnelle : Monique BERNARD*

INTERNATIONAL

Madagascar : Huguette ANDRIATSIVOH*

CORRESPONDANTS REGIONAUX

Antenne d'Aquitaine : Me Dominique DELTHIL*
Antenne Rhône-Alpes : Claude DUCOS*
Antenne Martinique : Annie CHANDEY*
Provence-Côte d'Azur : Esclavage Tolérance Zéro

RELATIONS DIPLOMATIQUES

Sylvie O'DY*

MÉDIAS

Porte-paroles : Sylvie O'DY*et Zina ROUABAH
Concepteur Internet : Grégoire SEITHER*
Journal "Esclaves, encore" Marc BÉZIAT

PRINCIPAUX PARTENARIATS

Association La Mondiale Entraide, Institut des Sœurs Franciscaines
Servantes de Marie

(* bénévoles)

HISTORIQUE

1990 La Cour d'Assises des Alpes Maritimes condamne Véronique Akobé à 20 ans de prison. L'employée de maison ivoirienne est accusée du meurtre du fils de son employeur. Elle était régulièrement violée à la fois par le fils et par le père. Aucune peine n'est prononcée contre son employeur.

1993 Un couple de Béninois, travaillant 15 heures par jour pour 300 francs par mois au service d'anciens coopérants français, se présente dans un commissariat. Ils sont renvoyés dans leur pays par le premier avion. Les employeurs ne leur versent aucune indemnité.

1994 Création du Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM) par Dominique Torrès

1995 Sarah Balabagan, condamnée à mort par un tribunal des Emirats Arabes Unis pour des faits similaires à ceux commis par Véronique Akobé, est graciée sous la pression de l'opinion internationale.

1996 La France assiste, au journal télévisé de France 2, à la libération de Mehret, une jeune éthiopienne exploitée dans la région parisienne dans des conditions indignes.

1998 La France commémore le 150ème anniversaire de l'abolition de l'esclavage en France et le cinquantenaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Le CCEM reçoit 80 signalements de situations d'esclavage en deux mois. Création d'antennes du CCEM à Bordeaux, Nice et Lyon.

1999 Premiers procès devant les juridictions correctionnelles, premières condamnations obtenues en France. Le CCEM est auditionné à Genève par la sous-commission des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies. Dans le cadre d'un programme européen, le CCEM initie la création de comités en Belgique, Espagne, Italie et Autriche.

2000 Ouverture d'un appartement d'accueil d'urgence des victimes. Création de comités en Suisse et à Madagascar. Création d'antennes à Marseille et en Martinique. Le CCEM est auditionné par le Conseil de l'Europe. Le CCEM organise un colloque international "L'esclavage moderne et le trafic des êtres humains : quelles approches européennes".

2001 Ouverture d'un lieu de jour pour les victimes. Le CCEM est entendu par la mission d'information parlementaire de l'Assemblée Nationale, dont il a grandement contribué à la création, sur les diverses formes contemporaines d'esclavage en France. Une mission d'information parlementaire de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale entend le CCEM sur le trafic des enfants au Bénin. Le CCEM participe au groupe de travail du Centre National d'Aide aux Victimes au Ministère de la Justice.

2002 L'Assemblée Nationale vote en première lecture à l'unanimité une loi réprimant plus sévèrement les délits constitutifs de l'esclavage. Une décision cadre relative à la lutte contre la traite des êtres humains est adoptée par le Conseil de l'Union européenne.

2003 L'article 32 de la loi sur la Sécurité intérieure, publiée au Journal Officiel le 19 mars, introduit une définition de la traite des êtres humains dans le code pénal.

SUIVI JURIDIQUE

Les signalements répertoriés

320 cas signalés ont été répertoriés.

10,3 % de ces signalements (33) ont fait l'objet d'une prise en charge juridique par le CCEM.

En outre, 10 dossiers impliquant des personnes bénéficiant de l'immunité de juridiction ont été réorientés vers le protocole du Quai d'Orsay

59,7 % (191) des signalements ont été étudiés puis réorientés vers d'autres structures compétentes pour les traiter :

- syndicats d'employés de maison ou syndicats de salariés d'entreprise en vue d'une procédure devant le Conseil des Prud'hommes, associations de droit des étrangers, associations de droit des femmes, associations partenaires à l'étranger (Afrique de l'Ouest et CCEM-Madagascar), antennes du Comité (Bordeaux et Lyon) ou vers "Esclaves Tolérance Zéro" (Marseille).

10,6 % (34) des signalements n'ont pas donné de suite, la plupart des victimes ne souhaitant finalement engager aucune procédure contre leur employeur.

2,5 % (8) des cas signalés sont résolus avant qu'une enquête ne soit menée ou qu'une procédure ne soit engagée par le CCEM.

16,3 % (52) des signalements sont en attente (la victime veut réfléchir ou n'est pas assez en confiance pour engager une procédure ; attente d'indices probants pour lancer une enquête).

0,6 % (2) des signalements concernent des faits prescrits par la loi.

Le nombre moyen de signalements chaque mois au CCEM augmente légèrement par rapport à 2002. Il passe de 25 à 26,6.

Bilan des procédures juridiques

Nouveaux dossiers en 2003 : **33**

Affaires impliquant une personne protégée par une immunité de juridiction : **16**

Dont nouveaux dossiers en 2003 : **10**

PENAL

Enquêtes préliminaires : 18

Dont : 11 ouvertes en 2003

7 en cours

Informations judiciaires : 25

Dont : 10 ouvertes en 2003
15 en cours

Médiations : 9

8 dossiers ont abouti
1 dossier a été abandonné

Chambre de l'instruction : 2 arrêts ont été rendus

Tribunal Correctionnel :

7 ordonnances de renvoi devant un tribunal correctionnel ont été rendues
5 condamnations ont été prononcées

Cour d'Appel :

1 affaire est pendante devant la Cour d'Appel
1 condamnation a été prononcée

CIVIL

Conseil des Prud'hommes :

4 affaires ont été jugées
2 condamnations ont été prononcées
1 affaire a été renvoyée devant la Commission de départage
1 délibéré sera prononcé en 2004
1 audience a été reportée en 2004

Cour d'Appel (chambre sociale) :

1 condamnation a été prononcée
1 audience a été reportée en 2004

Mises en accusation devant une Cour d'Assises: 3

Pourvois formés devant la Cour de Cassation : 6 (tous à l'initiative des parties adverses)

Dossiers en cours d'exécution : 8

Le service juridique du CCEM a assuré le suivi de 72 dossiers en 2003, dont 33 ont été pris en charge au cours de l'année (+27% par rapport à 2002). Ces chiffres confirment la progression constante du nombre d'affaires traitées depuis quelques années par le service juridique (en 2002, le CCEM avait suivi 61 dossiers, soit une augmentation de 18%).

Le 18 mars 2003, le Parlement a adopté la loi n° 2003-239 relative à la Sécurité Intérieure. Si cette loi aggrave les peines encourues par les contrevenants aux articles 225-13 et 225-14 du Code Pénal (ceux

incriminant les faits d'esclavage), elle crée une infraction réprimant la traite des êtres humains. Elle ne trouvera rarement à s'appliquer aux victimes d'esclavage domestique qui ne s'apparentent pas à un phénomène de traite tel que défini par la loi. En effet, celle-ci stipule que la traite des êtres humains est constituée lorsque les faits qui la caractérisent ont pour but de mettre une personne à la disposition d'un tiers. Or les victimes du CCEM sont presque toujours directement recrutées par leurs employeurs. Le CCEM a toujours déploré cette définition restreinte et aurait préféré voir adopter par nos parlementaires la définition plus large de la traite que l'Organisation des Nations Unies avait retenue en 2000 dans le "Protocole relatif à la traite des êtres humains, notamment les femmes et les enfants", additionnel à la Convention internationale contre la criminalité transnationale organisée, tous deux entrés en vigueur en 2003.

Enfin, la loi sur la Sécurité Intérieure, en l'absence de publication des décrets d'application et de circulaires, n'inscrit aucune disposition précise en matière d'assistance et de protection des victimes comme le réclamait l'ensemble des associations, y compris le CCEM, qui les soutiennent et les prennent en charge.

Les affaires diplomatiques ont été particulièrement nombreuses cette année : 1 dossier sur 3 pris en charge en 2003. La résolution à l'amiable de ce type de dossiers, avec l'intervention du Ministère des Affaires Etrangères et des ambassades concernées, est toujours privilégiée. Fait nouveau observé cette année, le Parquet ne classe plus systématiquement les dossiers où sont impliquées des personnes protégées par une immunité de juridiction (par exemple à Paris et à Nanterre où les personnes mises en cause étaient de nationalité saoudienne). Ce changement va dans le sens des recommandations du CCEM qui a toujours dénoncé l'impunité dont jouissent certaines personnalités. Néanmoins, les procédures sont à ce jour trop peu avancées pour que l'on puisse conclure à un changement d'orientation de l'institution pénale quant au traitement de ces dossiers.

Le départ de l'enquêteur du CCEM en cours d'année a modifié le fonctionnement du service juridique en retardant le signalement aux autorités judiciaires des nouveaux dossiers. Cette réduction d'effectif pourrait expliquer le nombre d'ouvertures d'enquêtes préliminaires qui ont été presque deux fois moins nombreuses que l'année précédente (11 contre 18 en 2002). Le fonctionnement du service a été modifié dès le début de l'année 2004 et les juristes assument aujourd'hui des tâches polyvalentes les menant de l'enquête de terrain au suivi des procédures.

Enfin, le service juridique a eu plus souvent recours, dans l'intérêt des victimes, à une procédure de médiation en 2003 que les années précédentes.

Toutes les affaires qui ont été renvoyées devant des juridictions (pénales ou sociales) ont fait l'objet de condamnations. Le nombre de procès a été plus élevé qu'en 2002, conséquence du nombre important d'affaires pénales traitées l'année précédente. Par ailleurs, aucun classement ou non-lieu n'a été rendu cette année.

Enfin, pour la première fois depuis la création de l'association, la constitution de partie civile du CCEM a été déclarée recevable. D'abord à Bordeaux, puis à Paris. Les employeurs ont ainsi été condamnés à verser des dommages et intérêts au CCEM. Ces décisions, très importantes, nous encourageront à nous constituer plus systématiquement partie civile lors des audiences à venir.

Les procédures de régularisation du séjour

Dossiers suivis : 30

Demandes introduites en 2003 : 7

Régularisations définitives : 5

Dont 3 suite à des interventions successives auprès du Ministère de l'Intérieur et/ou Préfecture

Autorisations provisoires de séjour (APS) en cours: 9

4 accordées en 2003 et 5 renouvellements pour des dossiers suivis les années précédentes.

Sur 9 APS, 4 l'ont été sans autorisation de travail.

Refus de titre : 1 (infirmé sur recours gracieux)

Dossiers portés au contentieux: 1 (rejet du Tribunal Administratif de Versailles - appel formé)

Sur la question du séjour des personnes victimes d'esclavage en France, cette année a été marquée par la systématisation officielle de la pratique dégagée depuis 2002 par le Ministère de l'Intérieur, qui prône l'admission provisoire au séjour des victimes concernées par une procédure judiciaire, durant toute la période nécessaire à son déroulement. Consacrée par la loi relative à la sécurité intérieure pour les seules victimes de traite (Loi n° 2003-239 du 18 mars 2003, art. 76), la délivrance d'autorisation provisoire de séjour renouvelable aux victimes d'esclavage domestique (art. 225-13 et 225-14 du Code pénal) est de fait désormais privilégiée par les autorités préfectorales, au détriment d'une régularisation "définitive" à titre humanitaire. Il en résulte un suivi quantitatif de dossiers plus important pour le CCEM.

Par ailleurs, l'octroi d'une autorisation de travail restant à la discrétion des préfetures, on relève des différences d'appréciation sensibles d'une préfecture à l'autre. En particulier, une difficulté persistante se pose à Paris, où la décision d'attribution d'une autorisation de travail, renvoyée sur la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, est soumise à des délais de traitement particulièrement longs. A la fin de l'année 2003, nous étions ainsi toujours sans nouvelle d'une demande déposée le 3 juillet. Cette situation complique considérablement la prise en charge des victimes en vue de leur insertion sociale, notamment en ce qui concerne leur hébergement.

Depuis sa création, le CCEM a dirigé ses efforts de sensibilisation au phénomène d'esclavage en priorité vers les administrations concernées. La première décision rendue par le juge administratif dans un tel contexte donne toutefois la mesure du travail restant à accomplir. La 6^{ème} Chambre du Tribunal Administratif de Versailles a ainsi adopté à l'occasion d'un jugement rendu le 8 décembre 2003, un raisonnement dont la portée va manifestement à l'encontre du mouvement législatif de renforcement de la lutte contre l'esclavage. Appréciant l'intensité des liens d'une victime avec la France, le Tribunal a pris en compte l'existence d'une plainte contre l'employeur, qui avait introduit la jeune-fille en France à l'âge de 13 ans, pour en déduire que cette dernière n'avait plus de liens d'ordre personnel en France. Il a en conséquence validé le refus de titre de séjour prononcé par la préfecture.¹

¹ « considérant, enfin, que Melle X est célibataire et sans enfant, qu'elle expose elle-même que Mme Y, à la charge de laquelle elle avait été confiée à son entrée en France, l'a placée comme domestique pendant plusieurs années contre rétribution, et que ces agissements ont été signalés au Procureur de la République ; que Melle X n'a pas, par suite, conservés de liens affectifs avec cette personne (...) ; que, par conséquent, le refus de séjour qui lui a été opposé n'a pas porté au droit de l'intéressée au respect de sa vie familiale une atteinte disproportionnée aux buts en vue desquels il a été pris, et n'a donc pas méconnu les stipulations de l'article 8 CEDH ».

L'ACTIVITE DU SERVICE SOCIAL

Cette année encore, les missions confiées à l'assistante sociale auront été multiples et variées.

Outre développer et maintenir un réseau de partenaires, coordonner une équipe de bénévoles et gérer un réseau de famille d'accueil, son activité principale repose sur l'accompagnement social de jeunes adultes victimes d'esclavage domestique.

I : L'accompagnement social

1 : les personnes reçues

L'assistante sociale a rencontré **50 personnes : 8 hommes et 42 femmes** agés en moyenne de 25 ans et originaires des pays suivants:

- Afrique de l'Ouest : 42 %
- Madagascar : 4 %
- Asie du Sud Est : 18 %
- Afrique du Nord : 26 %
- Haïti : 2 %
- Europe de l'Est : 2 %
- France : 2 %

2 : Nature des interventions sociales

L'assistante sociale a effectué un total de **389 entretiens individuels** et de **27 accompagnements** de proximité (démarches administratives, hôpital, expertises...)

Sur les **50 personnes** rencontrées :

- **38** ont fait ou font l'objet d'une prise en charge pluridisciplinaire. 3 d'entre elles ont bénéficié d'un retour au pays à titre humanitaire financé par l'OMI
- **12 personnes** ont été reçues dans le cadre d'un premier entretien d'évaluation, effectué en binôme avec un intervenant du service juridique ou à l'occasion d'une enquête et ont fait l'objet d'une réorientation

Dans la plupart des cas, le CCEM prend en charge les victimes pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'un jugement soit rendu. Les interventions sociales doivent donc s'adapter à chaque étape de leur parcours personnel.

L'accès au droit de santé, au début de la prise en charge, reste une priorité. Nous avons pu développer un partenariat avec la Permanence d'Accès aux Soins de Santé de l'Hôpital Saint Antoine. Les personnes que nous suivons bénéficient ainsi sans tarder de l'Aide Médicale Etat (AME).

L'aide financière que nous accordons aux victimes ainsi que la possibilité d'être accueillies dans notre appartement leur permet d'évoluer dans un cadre relativement protégé. Il est très important qu'elles aient conscience du caractère exceptionnel de ce type d'aide, quasi inexistant ailleurs.

Malgré cette protection elles ont besoin d'un cadre pour se reconstruire et envisager leur avenir. La perspective d'un procès contre leur ancien employeur ou la possibilité d'obtenir un titre de séjour leur permettent d'avancer à leur rythme. Nous devons être en mesure de leur proposer un soutien psycho-éducatif, parfois quotidien, de les rassurer et de les informer régulièrement de l'évolution de leur prise en charge en ne faisant surtout aucune promesse.

L'obtention d'un titre de séjour, même provisoire, assorti d'une autorisation de travail reste la condition indispensable au bon déroulement d'un véritable projet d'insertion et d'autonomie.

L'attente est souvent longue. Ces personnes doivent faire preuve de beaucoup de patience et de courage pour se confronter à la vie des "sans papiers" pour ne pas sombrer dans la dépression que ne peut qu'accentuer l'oisiveté.

Cette année encore, nous remarquons une plus grande exigence des organismes quant au titre de séjour pour avoir accès à certaines formations, notamment celles financées par la CNASEA. Ne pas pouvoir participer aux "plateformes linguistiques et découvertes des métiers" est un obstacle à l'intégration socio-professionnelle de ces jeunes adultes qui, pour la plupart, ont un niveau scolaire très faible et, surtout, insuffisant pour prétendre intégrer d'autres formations.

Pour pallier cette difficulté, nous travaillons en étroite collaboration avec des bénévoles et ce partenariat est très important.

II : Activités des bénévoles

Le CCEM travaille activement avec une **dizaine** de bénévoles autour du projet social, auxquels s'ajoutent les partenaires de **L'Association Mondiale Entraide**.

Ils interviennent sur deux volets :

1 : L'insertion socio-professionnelle

Monique Bernard, bénévole depuis plusieurs années, se charge tout particulièrement de trouver des cours d'alphabétisation, de Français Langues Etrangères (FLE) et aide ces jeunes à élaborer un projet professionnel, dans l'attente d'un titre de séjour et en vue d'une prise en charge future à la Mission Locale. Elle est en lien régulier avec le service social et le partenariat qu'elle a su développer est précieux. Une dizaine de salariés de la Mondiale, regroupés au sein de l'association La Mondiale Entraide, proposent dans leurs locaux des cours individuels de français, de mathématiques et d'informatique. Ce travail s'effectue en lien avec Monique Bernard qui évalue le niveau scolaire et les besoins des personnes intéressées. Ces cours sont très riches et permettent aux intéressées d'avoir un soutien individualisé et complémentaire à ceux suivis par ailleurs.

L'assistante sociale participe régulièrement à des réunions avec l'ensemble des bénévoles et reste disponible en cas de besoin pour répondre à leur demande. Ces rencontres sont importantes car elles permettent aux bénévoles d'exprimer leur ressenti et leur questionnement mais aussi d'évaluer le travail réalisé.

2 : Les activités au local de jour

Mis à disposition par la Mairie de Paris, ce local est situé sur le XIIIème arrondissement. Il a été ouvert cette année presque tous les week-ends. En plus de la danse africaine, deux ateliers (théâtre et aquarelle) ont ouvert, puis ont été interrompus faute de participants. Ils étaient animés par des bénévoles de grande qualité : Myrrha Dounzenac, co-fondatrice du Théâtre du Soleil et Laure Leroch, salariée de La Mondiale.

Tout au long de l'année, Sarah Ali s'est montrée très disponible pour ouvrir le local aux participantes de l'atelier de danse le dimanche après midi .

Tous ces ateliers ont été mis en place à la demande des personnes prises en charge. Nous ne pouvons que regretter que certains aient été interrompus. Cela nous pose forcément question et nous comptons rapidement organiser une rencontre afin de réfléchir ensemble à de nouveaux projets.

L'assistante sociale a effectué **27 rencontres** avec les bénévoles, auxquelles s'ajoutent les contacts téléphoniques.

III : Les familles d'accueil et l'appartement

1 : Les familles d'accueil

Cette année, nous avons reçu de nombreuses candidatures de familles vivant pour la plupart en province et proposant de partager leur quotidien.

A ce jour, nous collaborons avec **14 familles** :

- 10 domiciliées à Paris ou en banlieue
- 4 en province

Elles proposent un accueil d'une durée variable et adaptée au cas par cas.

En 2003, nous avons organisé **4 séjours en famille** et effectué **6 visites** à domicile à Paris ou en proche banlieue. Pour les personnes accueillies en province, le contact et le suivi se fait par téléphone, à partir d'échanges réguliers, tant avec la personne accueillie que la famille.

Ce type d'accueil offre autre chose qu'un hébergement. La personne accueillie a alors la possibilité de connaître une expérience de vie différente. Elle découvre un quotidien nouveau dans lequel la liberté est soumise à des règles.

2 : l'appartement

Destiné à l'accueil des personnes nouvellement prises en charge, il a une capacité de 5 places. Depuis plus de deux ans, il ne répond plus à sa vocation première d'accueil d'urgence. Les résidentes, en attente d'un titre de séjour, y séjournent en effet de plus en plus longtemps. La durée du séjour se compte actuellement en mois, voire pour certaines en années.

Cette année, **10 personnes** ont été accueillies à l'appartement.

Depuis un an, deux bénévoles de l'Institut des Sœurs Franciscaines Servantes de Marie assurent à tour de rôle une permanence en soirée et la nuit. Leur présence et leur investissement aux côtés du CCEM ont apporté une nouvelle dynamique dans ce lieu. Les règles de vie sont beaucoup plus respectées et les résidentes se sentent en sécurité et en confiance.

Une étudiante en économie sociale et familiale, Marie Pellieux, a également assuré des permanences certains week ends.

L'assistante sociale est joignable en permanence pour toute situation urgente qui l'impose, tant pour les familles d'accueil et les bénévoles que pour les personnes prises en charge.

IV : Le partenariat

Il est indispensable dans l'accompagnement social que nous proposons en permettant d'établir des relais solides et de consolider des liens existants.

Nous avons rencontré :

- 4 équipes partenaires et participé à 4 synthèses de situation
- 7 étudiants venant principalement du secteur médico-social qui souhaitaient effectuer pour la plupart un stage ou obtenir des informations sur le CCEM (plus précisément sur le rôle de l'assistante sociale).
- 2 journalistes

Nous avons participé aux Journées Nationales de l'Institut National d'Aide aux Victimes (INAVEM).

En tant qu'intervenante, l'assistante sociale a participé à :

- une table ronde sur le thème "La traite des êtres humains : esclavage et servitude", organisée par le Centre de Formation aux Professions Educatives et Sociales, qui s'adressait à des éducateurs spécialisés .
- une conférence internationale sur les Employés de Maison à New York, USA. Cette conférence avait pour objectif de mettre en place un réseau d'assistance juridique et sociale au niveau international.
- tous les séminaires prévus dans le cadre du projet Daphné "Pour une approche multidisciplinaire de la protection des victimes de la traite des êtres humains". Ces séminaires ont eu lieu à Paris (France), Londres (Angleterre), Ioannina (Grèce) et Lisbonne (Portugal).

LE DEVELOPPEMENT DU CCEM

EN REGION

Bordeaux

Une permanence hebdomadaire se tient dans les locaux mis à sa disposition par la mairie. Maître Dominique Delthil, président de la Ligue des Droits de l'Homme de Bordeaux, a pris la responsabilité du groupe de bénévoles. L'affaire d'une victime prise en charge a donné lieu à une procès au cours duquel le CCEM s'est constitué pour la première fois partie civile (cf. infra) . L'antenne siège au Conseil des associations de la Mairie de Bordeaux.

Lyon

Les membres de l'antenne ont suivi la situation d'une Ivoirienne signalée en Haute-Savoie en novembre par un médecin hospitalier. La particularité de la personnalité de l'employeur a nécessité des précautions quant à la sécurité de la victime présumée. Celle-ci a finalement décidé de ne pas porter plainte.

Martinique

Une antenne du CCEM a été mise en place en décembre 1999. Le CCEM partage le local de la Ligue des Droits de l'Homme, à raison de deux permanences par mois. Toutefois, l'éloignement est un frein au développement d'actions concertées avec notre siège.

EN EUROPE

LE CCEM a participé à Londres au mois de novembre, à l'invitation d'Anti-Slavery International (ASI), à une rencontre avec l'ensemble des mouvements anti-esclavagistes de l'hémisphère nord : ASI (GB), Free the Slaves (USA), Anti-Slavery Norway (Norvège), Anti-Slavery Danish (Danemark), le Front de libération contre le travail forcé suédois (Suède), il Comitatu contra la Servitu Moderna (Italie), le CCEM (Espagne) et le CCEM (France). Il s'agissait de réfléchir à d'éventuelles campagnes ou actions conjointes et d'initier un travail de réseau pour s'informer des projets et des résultats obtenus par chacune des organisations.

"Pour une approche pluridisciplinaire de la protection des victimes de la traite des êtres humains"

"Daphné" est un programme mis en œuvre par la Direction "Justice et Affaires Intérieures" de la Commission européenne, afin de soutenir les ONG qui luttent contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Le projet, présenté par le CCEM à la Commission européenne en 2002, a débuté en janvier 2003 pour une durée de 1 an. Les partenaires sont les associations Payoke (Belgique), On the Road (Italie), APAV (Portugal), CVME (Grèce) et Anti-Slavery International (Grande-Bretagne).

Le projet avait pour objectifs :

- d'élargir et de renforcer le réseau des acteurs impliqués dans la protection des victimes de la traite des êtres humains en Grande-Bretagne, en Grèce, au Portugal et en France ;
- de promouvoir les modèles de politique structurelle belge et italienne ;
- d'exploiter et d'adapter des outils de sensibilisation, résultats de précédents projets Daphné (guide, brochure, vidéo, affiches).

Il a réalisé :

- des séminaires de formation et de sensibilisation dans les quatre pays concernés au profit des acteurs sociaux, des autorités publiques, ONG et toute personne impliquée dans la protection des victimes. La promotion des bonnes pratiques, notamment italiennes et belges, a été faite par les partenaires et à travers les outils de sensibilisation ;

- la traduction en grec et en portugais de la brochure, du guide et le sous-titrage dans ces langues de la vidéo. Par ailleurs, le programme a permis l'édition en petit format d'affiches de l'exposition "L'Europe unie contre l'esclavage"

Conçus dans le cadre général du renforcement de l'échange d'information et d'expériences et de la coopération, ces séminaires :

- préconisent une approche multidisciplinaire au niveau national et européen de la lutte contre la traite et de la protection des victimes ;
- visent à accélérer la prise de conscience sur la nécessité d'une politique structurelle en matière de protection des victimes dans des pays où cette problématique ne fait pas encore partie des priorités

La notion de traite des êtres humains comprend l'exploitation économique et l'exploitation sexuelle. Les mesures d'assistance pour une intégration des victimes dans les pays de destination ont été notre priorité. Le projet s'adressait spécialement aux acteurs de terrain (ONG, associations de défense des droits de la personne, associations issues des communautés étrangères, organisations internationales et intergouvernementales, services sociaux...), aux personnels des autorités policières et judiciaires et, plus largement, à toute personne concernée par la problématique (fonctionnaires, journalistes...).

Dans le cadre d'un précédent projet Daphné, le CCEM avait mobilisé une centaine de graphistes européens autour d'une campagne intitulée "*L'Europe unie contre l'esclavage*". Quarante cinq œuvres originales ont été sélectionnées pour constituer une exposition : 40 affiches, un tableau, une œuvre en papier patron couture, une photo encadrée, un collage. L'exposition a été vue cette année à Athènes, en Grèce, à l'occasion d'une quinzaine organisée par le Groupe contre la Traite des êtres humains du Ministère de l'Ordre Public.

AU PROCHE ORIENT

Le Liban

La situation des quelques 150 000 travailleuses domestiques étrangères y est dramatique. Une poignée de militants des droits de l'Homme, d'avocats et de religieux ont abouti à la mise en place d'un partenariat avec Caritas pour l'accueil et le suivi médico-social des victimes et à l'engagement de procédures devant la justice.

Le CCEM s'est essentiellement mobilisé sur certaines affaires qui lui ont été soumises depuis la France par des parents ou connaissances de victimes. Toutes ces situations concernant des ressortissantes malgaches, un lien a donc été fait avec le CCEM-Madagascar.

A MADAGASCAR

Le suivi que nous demandons sur les dossiers pris en charge à Paris sont toujours remarquablement effectués. L'assistance aux familles et la réinsertion sociale des victimes rentrées au pays pèsent particulièrement lourd dans les missions du CCEM Madagascar. Le CCEM Madagascar veille notamment de près aux poursuites engagées à Madagascar pour faire aboutir l'exécution de certains jugements prononcés par un tribunal en France.

Par ailleurs, suite aux démarches de sensibilisation des pouvoirs publics sur le trafic de domestiques entre Madagascar et le Liban, le CCEM Madagascar a poursuivi ses efforts pour que les autorités lancent des initiatives.

LA LETTRE TRIMESTRIELLE "ESCLAVES, ENCORE"

A la fois bulletin de liaison des adhérents de l'association et moyen d'information du grand public, cette publication est largement diffusée avec toute demande de documentation sur le CCEM. Les 3000 exemplaires sont financés sur les fonds propres du CCEM. Une lettre d'accompagnement, donnant des informations sur l'activité et la situation financière de l'association, a été jointe au journal. Notant que nous envoyons un grand nombre d'Esclaves, encore à titre gracieux, le courrier accompagnant le numéro 19 invitait nos lecteurs à renouveler leur attachement au journal en s'abonnant.

UNE MEDIATISATION CONSTANTE

Les victimes de l'esclavage domestique sont souvent sollicitées par les médias. Notre présence doit permettre d'éviter toute manipulation, toute recherche de sensationnel relatives aux souffrances et aux humiliations subies par les victimes qui seraient une atteinte à leur dignité et à leur équilibre.

Cette année encore, le CCEM a bénéficié d'un intérêt médiatique important à la fois de la part de la presse écrite et de la presse audiovisuelle.

Faute de disponibilité, nous ne pouvons pas répondre à toutes les sollicitations qui nous sont faites pour des débats ou conférences sur l'esclavage moderne. Toutefois certaines opportunités permettent aux membres du Bureau de se libérer pour participer à des débats. Par exemple, le CCEM a participé à l'un des ateliers du Forum Social Européen en novembre et à une soirée organisée par la section locale de la Ligue des Droits de l'Homme de Besançon au mois d'octobre. Il a en outre été auditionné à leur demande par les membres du Haut Conseil à l'Intégration présidé par Mme Blandine Kriegel.

Néanmoins, les demandes de documentation sont constantes, notamment de la part des jeunes des lycées et collèges. Pour y faire face, la plaquette de présentation des activités du CCEM remplit son rôle de façon satisfaisante.

Enfin, le site du CCEM sur Internet (www.ccem-antislavery.org), accessible par la page www.esclavagemoderne.org, est toujours tributaire d'une mise à jour régulière. Le site (www.victims-of-trafficking.org), initié et soutenu jusqu'à la fin du mois de janvier par le programme Daphné, a vu une mise à jour réduite depuis l'arrêt de ce soutien.

C'est à l'initiative d'un responsable de l'agence Loeb et Associés qu'une campagne d'appel à don a permis au printemps de diffuser sur les chaînes publiques et certaines chaînes thématiques d'une part un spot télévisé réalisé par le photographe et cinéaste Raymond Depardon avec un texte dit par le chanteur Renaud, ainsi qu'un insert presse appelant à soutenir financièrement le CCEM. Ces campagnes ont contribué à faire connaître notre association mais n'ont pas eu d'impact financier.

LES FINANCES

Malgré une augmentation sensible du nombre de donateurs, les difficultés financières rencontrées en 2002 ont eu des répercussions en 2003. A cela s'est ajoutée la suspension *sine die* du remboursement par la Commission européenne des sommes engagées par le CCEM en 2002 dans le programme Daphné au motif d'un contrôle financier portant sur les deux dernières années. Peu convaincus des arguments et des justificatifs fournis par le CCEM, les auditeurs ont conclu leur rapport à la fin de l'année par une décision de rejet du remboursement de certaines dépenses pour un montant total de 8 679,69 € pour les deux années (cette somme est donc imputée à la charge du CCEM et de ses partenaires européens). Le report de ce paiement final de la Commission européenne (intervenu le 16 mars 2004) a gravement affecté la situation de la trésorerie de l'association dès le mois de juillet, période à laquelle le remboursement était attendu.

Malgré cela, le résultat de l'exercice 2003 est excédentaire tant grâce à l'augmentation des dons que par la

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16/09/2003

Sylvie O'Dy, co-présidente du CCEM, ouvre la séance à 19h15 par le rappel de l'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire. Puis elle présente le rapport moral de l'association.

1) Bilan moral de l'année 2002

Deux faits ont particulièrement marqué l'année 2002 :

- Un nombre élevé de signalements (plus de 300) qui nécessite un lourd et patient travail d'écoute et d'analyse en vue de la réorientation de 90% des cas vers d'autres associations ou organismes compétents. 26 nouvelles victimes ont finalement été prises en charge par le CCEM et ont bénéficié d'un suivi juridique, d'un accompagnement social et administratif.
- Les énormes difficultés financières de l'association : causées en grande partie par la pratique de la "réserve républicaine" qui veut qu'une administration assure la gestion courante et "gèle" toute décision, quelle qu'en soit la nature, en période électorale. Ainsi en est-il des subventions allouées aux associations.
Le CCEM s'est par conséquent demandé un temps s'il lui serait possible de continuer sa mission. La mobilisation des "grands donateurs" du CCEM, sous la forme de prêts à l'association, le soutien de notre banque, un prêt exceptionnel de l'association Emmaüs, et de nombreux courriers aux administrations nouvelles qui se mettaient en place, mais surtout celui envoyé au Président de la République, ont permis à partir du mois d'octobre un déblocage de certaines subventions.
S'ajoute le départ pour raisons personnelles de deux de nos collaboratrices qui a allégé d'autant la charge salariale de l'association à partir du mois d'octobre et a ainsi contribué à entrevoir une issue à ces difficultés.

Pour l'année 2003, Sylvie O'Dy informe l'assemblée de la continuation du travail effectué dans le cadre du programme européen Daphné. Elle souligne aussi la situation d'un certain nombre de personnes soutenues par le CCEM dont l'histoire aujourd'hui connaît un dénouement positif à plus d'un titre. Qu'il s'agisse de la naissance d'un bébé ou de la participation à une initiative de groupe, l'édition du livre "Le monde à ma taille", par exemple.

La co-présidente se félicite aussi de la campagne de diffusion TV du spot publicitaire réalisé par Raymond Depardon au printemps dernier en même temps que de l'insertion par certains journaux de la presse écrite d'un encart publicitaire d'appel à don pour le CCEM.

La parole est donnée à **Corinne Brisson**, assistante sociale du CCEM, qui évoque les principaux points de l'accompagnement social des victimes :

- En 2003, elle a reçu 35 personnes. Certaines dans le cadre d'entretiens réguliers de suivi individuel, les autres dans le cadre de l'urgence des situations qui lui sont adressées.

diminution des charges salariales. Ajoutons que le CCEM a reçu cette année des signes forts de soutien venant de nouveaux bailleurs convaincus de la justesse de notre action. Après la Fondation Agir Sa Vie en 2002, la Fondation Vinci, la Caisse de Dépôts et Consignations et la Fondation Pro Victimis nous ont rejoint.

VIE INTERNE DU COMITE

L'organisation

Le CCEM a compté cette année six salariés permanents jusqu'au mois d'Août, date à laquelle Mathias Deshusses a quitté le CCEM. A ce départ s'ajoute celui de Céline Manceau fin décembre 2003. En janvier 2004, Mathilde de Maillard-N'Diaye a rejoint le service juridique du CCEM.

Depuis le mois d'avril, Lucette, une bénévole, vient deux jours par semaine aider à diverses tâches de secrétariat administratif. Enfin, en partenariat avec la Fondation Vinci, Mme Jean, une comptable confirmée, s'est mise gracieusement à la disposition de l'association.

Assemblée générale, Bureau exécutif et Conseil d'administration

Le Bureau Exécutif, assisté de la directrice et d'un représentant des permanents, se réunit deux fois par mois, pour décider des mesures de suivi de l'action de l'association. L'Assemblée générale de l'association s'est tenue à la Mairie du 19^{ème} arrondissement le 16 septembre et a approuvé le rapport moral et financier ainsi que les comptes de l'exercice 2002.

Dominique Torrès, fondatrice et co-présidente du CCEM, a démissionné du Conseil d'administration en fin d'année.